L'origine du bois dans la construction en France

Le bois est devenu un matériau biosourcé de plus en plus courant dans les projets de construction, de par ses propriétés techniques et thermiques. Il est donc intéressant de s'interroger sur la provenance de ce type de matériau en France. À la fois utilisé pour les éléments de structure, de façade et de décoration, le bois prend une place prépondérante dans les nouvelles constructions au niveau national.

Quelques chiffres clés en France

Selon la Fédération Nationale du Bois, en 2018, **8,3 millions de m3** de bois d'œuvre ont été sciés en France métropolitaine. Sur la consommation annuelle française totale de bois d'œuvre (environ 12,4 millions de m3), 60 % étaient issus des forêts françaises. Les autres filières d'approvisionnement sont l'Allemagne, l'Autriche et la Belgique, qui restent à ce jour les principaux pays étrangers fournisseurs de ce matériau.

Des labels permettant d'y voir plus clair

Pour juger de la provenance d'un bois, différents labels ont vu le jour au fil du temps.

Le label « BOIS DE FRANCE » se focalise sur l'**origine** et **lieu de transformation** du matériau. Il est issu de la volonté de promouvoir les produits issus de la ressource forestière française, ainsi que le savoir-faire des professionnels de la transformation du bois en France. Il garantit :

- **Un bois issu des forêts françaises à plus de 80 %**
- **Une transformation, un assemblage et un emballage des produits effectués en France**

Le label « PEFC » (Programme de reconnaissance des certifications forestières) juge, quant à lui, la gestion durable des forêts dans lesquels le produit est extrait et apporte la garantie au consommateur :

- Que le propriétaire forestier qui a cultivé le bois et l'exploitant forestier qui l'a récolté et transporté ont mis en œuvre les **bonnes pratiques de gestion forestière durable établies par l'organisme**
- Que toutes les entreprises qui ont ensuite transformé et commercialisé le matériau ont appliqué les **règles de traçabilité établie par l'organisme**

Dans le même esprit, le label « FSC » (Forest Stewardship Council » est un label environnemental qui certifie que le bois provient de forêts ou de plantations gérées de manière responsable et durable. Il se base sur différents principes :

- **Respect des lois et des principes du FSC**
- **Droits et responsabilités foncières et usages**
- **Droits des peuples indigènes**
- **Droits des ouvriers et relations avec les communautés**
- **Impact sur l'environnement**
- ...

Un gros potentiel pour répondre à une future demande

Il est important de noter que 2/3 des forêts françaises se composent **d'arbres de type feuillus** (chêne, hêtre, peuplier, ...). Or les constructeurs bois ne se concentrent actuellement que sur les **arbres de type résineux** (sapin, pin épicéa, ...). Il reste donc un incroyable potentiel d'utilisation si dans l'avenir, la demande du secteur de la construction se tournait vers le feuillus.

En conclusion, la promotion de la filière bois au niveau national est actuellement en pleine expansion et est mise en avant par divers labels et de nombreux organismes privés et publics (syndicats, associations, territoires, ...). Bien que le bois continue de nos jours à être, en partie, importé, il existe de réelles pistes d'améliorations permettant d'augmenter la production de cette filière en France.

S.A.